

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 juin 2015

Date de convocation : 18 juin 2015  
Date d'affichage : 29 juin 2015

Nombre de Conseillers : L'an deux mil quinze, et le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude SIBUET-BECQUET.  
En exercice : ..... 15  
Présents : ..... 11  
Absents excusés : ..... 4  
Ont donné pouvoir : 3  
Votants : ..... 14

Secrétaire de séance : Laurent Grillet

Présents : ..... SIBUET-BECQUET JC. - REY E. - BERNARD Y. - MURAT SALOMON L. -  
BOCHET A. - GRILLET L. - HUGONNIER J. - BOURNE A. - EIMER F. -  
BERGER JC. - DA SILVA GOMES J.

Absents excusés : ..... DUBOURGEAT P. - PATEFFOZ V. - NANTAS G. - FEIGE J.

Ont donné pouvoir : .. DUBOURGEAT P. a donné pouvoir à REY E.  
PATEFFOZ V. a donné pouvoir à HUGONNIER J.  
FEIGE J. a donné pouvoir à MURAT-SALOMON L.

---

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 MAI 2015**

---

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

---

### **TELEGESTION DE L'EAU : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

---

Le système de télégestion du réseau d'eau potable est hors service. Le Conseil Municipal décide d'élargir la consultation. Laurent Grillet prend en charge ce dossier.

---

### **RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2014**

---

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2014 :

Le rapport sur l'eau concernant l'année 2014 est présenté par M. le Maire.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014 :

Le rapport sur l'assainissement concernant l'année 2014 est présenté par M. le Maire.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

---

### **FINANCES : REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**

---

**Vu** l'article 125 de la loi de finances initiale pour 2011 instituant le FPIC,

**Vu** l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2013,

Le Maire rappelle que le FPIC consiste à prélever une partie des ressources intercommunales et communales pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Trois modes de répartition entre l'EPCI et les communes membres sont possibles :

- La répartition de droit commun : aucune délibération n'est nécessaire, la répartition proposée s'applique
- La répartition à la majorité des 2/3 du conseil communautaire : dans un 1<sup>er</sup> temps, la répartition est de droit commun et dans un 2<sup>nd</sup> temps la répartition se fait en fonction de la population, du potentiel fiscal ou financier, de l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal... Ces modalités ne peuvent ni majorer, ni minorer de plus de 30 % la contribution ou l'attribution d'une commune par rapport au droit commun
- La répartition « libre » : délibération concordante de l'EPCI et de toutes les communes membres d'ici le 30 juin

Le Maire présente le tableau de droit commun :

COLLECTIVITE OU EPCI	MONTANT 2015
CCHCS	- 75 083 €
BONVILLARD	- 5 540 €
CLERY	- 6 175 €
FRONTENEX	- 35 136 €
GRESY SUR ISERE	- 18 344 €
MONTAILLEUR	- 10 157 €
NOTRE DAME DES MILLIERES	- 14 113 €
PLANCHERINE	- 6 685 €
SAINTE HELENE SUR ISERE	- 26 567 €
SAINT VITAL	- 9 150 €
TOURNON	- 17 020 €
VERRENS ARVEY	- 12 583 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 236 553 € (pour info en 2014 : 165 024 €)</b>

Pour l'année 2015, le Maire indique que la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie propose de prendre en charge la totalité du FPIC de la première année (2012):

COLLECTIVITE OU EPCI	MONTANT 2015	RAPPEL MONTANT DE DROIT COMMUN 2012
CCHCS	- 115 441 €	- 7 510
BONVILLARD	- 3 677€	- 1 863
CLERY	- 5 264 €	- 911
FRONTENEX	- 27 141€	- 7 995
GRESY SUR ISERE	- 15 340 €	- 3 004
MONTAILLEUR	- 8 483 €	- 1 674
NOTRE DAME DES MILLIERES	- 11 980 €	- 2 133
PLANCHERINE	- 5 432 €	- 1 253
SAINTE HELENE SUR ISERE	- 13 458 €	- 13 109
SAINT VITAL	- 7 098 €	- 2 052
TOURNON	- 12 692 €	- 4 328
VERRENS ARVEY	- 10 547 €	- 2 036
<b>TOTAL</b>	<b>- 236 553 €</b>	<b>47 868 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le tableau ci-dessus avec la prise en charge dans sa totalité du FPIC de la première année par la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie
- Autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes.

---

## **FINANCES : MOTION FINANCES LOCALES**

---

Dans le cadre du Plan d'économies de 50 milliards d'euros lancé par l'Etat sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont appelés à diminuer de 30 % d'ici 2017.

Déjà en 2014, cette réduction de dotations a représenté pour les communes et intercommunalités, au niveau national, 840 M€ dont 7,7 M€ pour la Savoie, auxquels s'ajoutent les 13,2 M€ que les intercommunalités savoyardes ont versé dans un fonds national de péréquation dont aucun territoire de notre département n'est bénéficiaire.

Cet effort a représenté globalement en 2014 un montant de 37,62 € par habitant en Savoie - alors que l'impact moyen au niveau national n'est que de 12,07 € - et s'accroîtra encore dans les années à venir.

Au global, entre 2013 et 2015, la dotation globale de fonctionnement nette du bloc communal (communes + EPCI) aura diminué de près de 39,7 M€ soit plus de 27 % sur cette période.

Si la montée en charge du FPIC se poursuit telle que prévu à ce jour, c'est plus de 92 M€ d'effort qui auront été demandés aux collectivités de Savoie à l'horizon 2017, soit une variation de - 63 % !

Les communes et intercommunalités de Savoie ne contestent aucunement leur participation à l'effort de réduction des déficits publics, ce qu'elles font déjà depuis 2008, en particulier depuis 2011 avec le gel des dotations de l'Etat.

Elles remarquent cependant que le secteur local va porter au niveau national 22 % de l'effort demandé alors qu'il ne représente que 20 % de la dépense publique et seulement 9,5 % de la dette publique.

Les communes et intercommunalités de Savoie tiennent également à souligner les répercussions que cette baisse va inévitablement entraîner :

- sur le niveau des services publics locaux au détriment de la cohésion sociale et de la croissance économique
- et sur le niveau de l'investissement qui est un élément majeur d'aménagement du territoire et stabilisateur social.

Les collectivités locales assurent habituellement 70 % de l'investissement en France et pour 2014, des études économiques ont estimé à 30 % la baisse des commandes auprès des entreprises du BTP, ce qui, dans la durée, pourrait signifier d'ici 2017 la disparition de plusieurs dizaines de milliers d'emplois. La diminution drastique des ressources locales va donc pénaliser à terme tous les habitants du territoire et pourrait fragiliser la reprise économique pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pourquoi, les communes et intercommunalités de Savoie seront attentives aux conclusions rendues par le groupe de travail que le Premier ministre a mis en place en lien avec leurs associations dans le but d'établir un diagnostic partagé de la situation des finances locales et d'étudier toutes les mesures d'adaptation qui pourraient être mises en œuvre.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### ***Droit de préemption***

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les transactions présentées sur les parcelles B 656, 657, 1476 à l'Epigny.

### ***Bilan des TAP***

Elisabeth REY fait part du bilan des TAP mis en place en septembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015. Dans l'ensemble, la Réforme des Rythmes Scolaires, dans sa globalité, est jugée à **4/10** pour l'ensemble des familles ayant répondu au questionnaire

- **Eléments négatifs mis le plus souvent en avant :**
  - Fatigue des enfants
  - Frais supplémentaires liés au coût des TAP
  - Enfants moins concentrés et plus énervés

- Activités des TAP peu intéressantes
- Inscriptions trop strictes, sans souplesse
- Inadaptée aux maternelles (temps de sieste)
- **Éléments positifs mis le plus souvent en avant :**
  - Personnel compétent et qui essaye de faire de son mieux avec le peu de moyens mis à disposition
  - Régularité dans les heures de coucher et de lever des enfants

**Dates à retenir :**

4 et 5 juillet : ball-trap organisé par l'ACCA et le ball-trap club d'Albertville

11 juillet : feu d'artifice au stade du Villard (reporté au 12 juillet en cas de pluie).

19 septembre : repas champêtre sur l'allée des Platanes.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

**Du 6 JUILLET 2015 au 28 AOUT 2015 :**

Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie : Les lundis de 16 h à 18 h ou sur rendez-vous

Permanences du Maire et des Adjointes : Les permanences ne seront pas assurées. Vous pouvez prendre rendez-vous.